

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :
13 juillet 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

Objet : PASS Foncier – Les
Granges de Montcharvet –
Les Adrets

Votants : 47
Vote pour : 47
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés: A. ANDREVON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELEN, S. VAUSSENAT.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Vu la délibération n°408 du Conseil de communauté du 29 mars 2010 concernant le soutien au PASS-FONCIER,

Vu la délibération du Conseil municipal des Adrets du 8 septembre 2009 relative au PASS-FONCIER,

Monsieur le Président expose que la commune des Adrets, en lien avec Isère Habitat, réalise actuellement une opération de 18 logements dont 12 financés en PASS-FONCIER, livrés début 2011. Les contrats de réservation ont été signés ; certains actes ont même déjà été passés. La commune sollicite la Communauté de communes pour l'aider à financer ces logements.

Par ailleurs, le contexte national actuel semble indiquer que le PASS-FONCIER ne sera vraisemblablement pas reconduit en 2011.

Considérant que plus de 60% des accédants sont des ménages vivant ou travaillant déjà sur le territoire, et que 50% étaient locataires du parc social,

Considérant que la commune a introduit comme clause antispéculative le fait que les logements devront être la résidence principale des ménages aidés pendant au moins 15 ans, ce qui est conforme aux critères de la Communauté de communes,

Transmis le : 03.07.2010
N° accusé réception Préfecture : 03.2502 (8166 . 2010 00413 . 087 . 02

Considérant que peu de nouvelles opérations PASS-FONCIER seront lancées en 2010 compte tenu du nouveau contexte national,
Considérant que compte tenu de l'avancement de l'opération, la subvention du Grésivaudan versée directement à la commune ne permettra pas un remboursement par l'Etat,

Monsieur le Président propose en conséquence que Le Grésivaudan participe au financement de 12 PASS-FONCIER à hauteur de 50% de son financement traditionnel, soit 750 € pour un ménage de 3 personnes ou moins, et 1000 € pour un ménage de 4 personnes ou plus, en remboursement des aides que la commune a déjà versé ou versera. Le coût total pour Le Grésivaudan est estimé à 10 500 € (ce chiffre pourra varier en fonction de la taille des ménages accédants).

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le financement de 12 pass-foncier dans le cadre de l'opération ci-dessus expliquée et selon les modalités exposées,
- autorise Monsieur le Président à conduire l'ensemble de la procédure, à intervenir dans cette opération et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

